

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 MAI 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39

Nb. de représentés : 11

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 25/1158 :

Centre-Ville - Convention opérationnelle d'acquisition n°16 20 03 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section DW n°130 - n°131 et n°132 - Avenant n°1 (Minoration foncière EPFR)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. AHO NIENNE Sandrine (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , TAN Willy (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Madame FATIMA Sofa), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PERIANAYAGOM Albert (par Madame TAYLLAMIN Patricia), MOREL Didier (par Monsieur BRET Jean Paul), AGATHE Chantal (par Madame BRINDON Marie Line), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RAVAT Adame (par Madame BOYER Pascaline), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte).

ABSENTS :

MM. HOARAU Berthe Denise, BELLON Stéphen, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 22 mai 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 mai 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°25/1158 : Centre-Ville - Convention opérationnelle d'acquisition n°16 20 03 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour les biens cadastrés section DW n°130 - n°131 et n°132 - Avenant n°1 (Minoration foncière EPFR).

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

- VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 20 03 du 28/12/2020 et 08/01/2021 (reçue en Préfecture le 08/01/2021) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour une durée de 3 ans avec un différé de 1 an, pour les biens cadastrés section DW n°130 – n°131 et n°132, d'une surface totale de 1159 m², situés au n°37 Rue Auguste Babet et propriétés de la SCI HLO moyennant le prix de 2 100 000 € HT.

Le Maire expose à l'Assemblée que l'EPFR dans ses mesures d'accompagnement 2019-2023, accorde une subvention dénommée mesure # 9, pour les biens qu'il a acquis ou qu'il acquiert sur cette période et qui sont destinés à des équipements publics et à l'implantation d'activités dans les quartiers identifiés ORT, NPNRU, ACV Cette minoration représente 20 % du prix d'acquisition Hors Taxe par l'EPFR (subvention plafonnée à 200 000 € maximum par acquisition).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'avenant n°1 à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 20 03, qui stipule l'octroi d'une subvention à la rétrocession des biens par l'EPFR à la Commune de Saint-Pierre d'un montant de 200 000 €, (mesure # 9 du dispositif des mesures d'accompagnement de l'EPFR, priorisation des équipements et implantations d'activités dans les quartiers identifiés ORT, NPNRU, ACV ...)**
- **DE L'AUTORISER à SIGNER l'avenant n°1 et son annexe financière (ci-annexés) à la Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 20 03.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

